

# REGLEMENT

## CONCOURS DE HAÏKUS

### Article 1 : Objet

La Communauté de Communes Terre de Camargue, au travers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, organise un **Concours de Haïkus** ;

### Article 2 : Modalités du concours

Ce concours est gratuit.

Le concours a pour objectif la création d'un Haïku, poème japonais de forme brève en respectant certains codes propres à cette forme de poème : une vingtaine de syllabes, le tout en trois vers distincts. Le haïku pourra ou non être illustré.

Le poème devra être accompagné d'une fiche d'inscription complétée.

### Article 3 : thème du concours

Le thème retenu cette année est « la terre ».

### Article 4 : Déroulement du concours

Il se déroule du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 mars 2019. La remise des prix aura lieu au mois de mai 2019.

Les textes seront obligatoirement inédits, écrits en français, et peuvent être illustrés en couleurs ou en noir et blanc (crayons, feutres, pastels, gouache, aquarelle, éponge, etc...). Ils seront présentés sur une feuille au format A4.

**Les Haïkus ne contiennent pas de titre.**

Toutes les formes d'expression de haïkus seront acceptées.

Chaque participant pourra présenter 1 haïku individuel ou 1 ou plusieurs Haïkus pour une œuvre collective pour une classe. Chaque Haïku devra être écrit de manière lisible sur la feuille A4, en annexe de la fiche d'inscription.

Article 5 : Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

**Il ne sera accepté qu'un seul haïku par participant(e) / 1 ou plusieurs Haïkus pour une les classes pour une œuvre collective.**

Article 6 : Les participant(e)s devront déposer **avant le 31 mars 2019** un exemplaire de leur œuvre dans les médiathèques intercommunales du réseau de la Communauté de Communes ou les faire parvenir par courrier à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE  
Réseau Intercommunale Livre et Lecture Publique  
« Concours de Haïkus »  
26, quai des croisades  
30220 AIGUES-MORTES

ou envoyer une version WORD ou traitement de texte par mail à l'adresse suivante :

[c.auvray@terredecamargue.fr](mailto:c.auvray@terredecamargue.fr)

**Article 7** : Le jury, composé de lecteurs du Réseau Intercommunal de Lecture Publique et de professionnels de l'écriture désignera en toute indépendance le(s) lauréat(es). Les décisions seront sans appel.

**Article 8** : La remise des prix est programmée au mois de mai 2019 (la date vous sera communiquée ultérieurement par mail).

**Article 9** : Les textes ne seront pas rendus. Les candidat(e)s - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent, de fait, la Communauté de communes Terre de Camargue à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028.

**Article 10** : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Article 11** : Pour tout renseignement, s'adresser au :

04.66.73.93.14

Communauté de Communes Terre de Camargue

[c.auvray@terredecamargue.fr](mailto:c.auvray@terredecamargue.fr)

**Communauté de Commune Terre de Camargue**

[www.terredecamargue.fr](http://www.terredecamargue.fr)

**Portail de lecture publique**

[www.terredecamargue-culture.com](http://www.terredecamargue-culture.com)